

ATTESTATION
INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS
Organisé à FRONTON (31620) le 18 SEPTEMBRE 2011
au profit d'**ACTION CAMBODGE FRONTON**

Fiche à retourner remplie et signée au recto, ainsi qu'au verso pour accord sur le règlement, à :

Fleuriste « Coquelicots »	ou	Action Cambodge Fronton	ou	Jeannine et Michel RICHARD
12 place de la Halle		Mairie de Fronton		265 chemin de Pourradel
31620 FRONTON		1 esplanade Marcorelles		31620 FRONTON
Tél : 05 61 82 41 07		31620 FRONTON		Tél/Fax : 05 61 82 49 30
				Email : actioncambodgefronton@wanadoo.fr

Je soussigné(e),

NOM : _____ Prénom : _____
Né(e) : le _____ à Ville _____ Département _____
Adresse : _____
Tél. : _____
Profession (**doit figurer obligatoirement**) : _____
Pièce d'identité de la personne tenant le stand :
Nature : _____
N° complet : _____
Date délivrance : _____
Délivrée par : _____
N° de registre du commerce : _____

Déclare sur l'honneur :

- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement (au verso de cette fiche) et m'engage à le respecter.

Je réserve _____ emplacement(s) de 5m x 2,5m ou 10m x 2,5m

Fait à _____ le _____ 2011

Signature :

(Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise à la Mairie)

TRES IMPORTANT :

Seules les réservations accompagnées de leur règlement seront prises en considération.

Chèques libellés à l'ordre de : Action Cambodge Fronton
(Ils ne seront encaissés qu'après la manifestation)

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT : Photocopie Recto-Verso de la pièce d'identité ou de la carte d'immatriculation à la chambre de commerce..

Bien signer le règlement au verso de cette fiche.

REGLEMENT VIDE-GRENIERS 2011

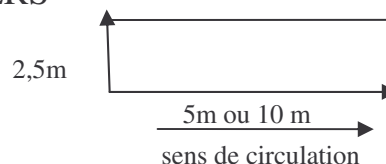
ARTICLE 1 : Le vide-greniers est organisé par l'association Action Cambodge Fronton
Le dimanche 18 septembre 2011 de 8h à 18h.

ARTICLE 2 : Toutes sortes d'objets personnels et usagés sont acceptés.

ARTICLE 3 : Les bulletins de réservation devront être transmis signés dans les meilleurs délais accompagnés de leur règlement pour être pris en considération.

ARTICLE 4 : Prix des emplacements VIDE-GRENIERS

Emplacement de 5m x 2,5m : 15 € TTC



Emplacement de 10m x 2,5m : 25 € TTC

et pour chaque 5m x 2,5 m supplémentaire : 10 € TTC

ARTICLE 5 : Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, casse ou vol.

ARTICLE 6 : La mise en place des exposants s'effectuera à partir de 6h30. Cependant **les emplacements qui n'auraient pas été occupés à 8h00 ne seront plus réservés et resteront acquis par Action Cambodge Fronton à titre d'indemnités.**

ARTICLE 7 : Les annulations ne pourront être acceptées que par écrit jusqu'au 12 septembre 2010, date limite après laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué.

ARTICLE 8 : **IL EST IMPOSSIBLE ET INTERDIT DE LAISSER LES VEHICULES AUPRES DU STAND.**

ARTICLE 9 : En raison des décrets 881039 et 881040 concernant la vente et l'échange de bien dans les manifestations publiques, les exposants voudront bien être en règle avec la législation en vigueur et fournir les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation. Lors de l'inscription, joindre la **photocopie recto-verso de la pièce d'identité.**

ARTICLE 10 : Dès leur arrivée, les exposants devront être munis de la pièce d'identité correspondant à leur réservation pour demander aux organisateurs l'emplacement de leur stand et préciser le nombre de personnes présentes sur le stand.

ARTICLE 11 : **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE EN CAS DE MAUVAISES CONDITIONS CLIMATIQUES.**

ARTICLE 12 : Les exposants doivent laisser leur emplacement propre à la fin de la manifestation.

Signature de l'exposant pour accord :